

2015
2016



GUIDE *de la* RENTRÉE





Guide de rentrée supplément
au magazine d'informations municipales
de la ville de JUVISY-SUR-ORGE

6, rue Piver – 91260 Juvisy-sur-Orge

Tél. : 01 69 12 50 00

Fax : 01 69 12 50 40

Septembre 2015

Directeur de la publication :

Robin REDA

Rédaction : Lamia Bensarsa – Aurélien Mortagne

Photographies : Aurélien Mortagne

Création et réalisation : Emendo

Impression : Imprimerie Grenier

Papier recyclé



SOMMAIRE

4 - Petite enfance

8 - Education

17 - Retraités

19 - Solidarité

23 - Sécurité/prévention

25 - Sport - Vie associative
Animations locales et culture

29 - Infos pratiques



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE

**Amandine
COSTA,**
Adjointe au Maire,
chargée de la
famille et de la
petite enfance.



PETITE ENFANCE

Le service Petite Enfance est à votre service et assure le fonctionnement au quotidien :

- d'un accueil collectif régulier et multi-accueil : la mini-crèche Korczak
- d'un accueil familial : la crèche familiale
- de 2 accueils collectifs réguliers pour les plus grands : les 2 micro-crèches
- de 2 multi-accueils au sein de la Maison de la Petite Enfance
- du RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

La crèche familiale

Maison de la Petite Enfance
Tel : 01 69 12 32 22

**Accueil des enfants âgés de
10 semaines à 3 ans, du lundi au
vendredi de 7h15 à 18h45.**

Ce mode d'accueil permet à votre enfant d'être accueilli au domicile d'une assistante maternelle. Les assistantes maternelles de l'accueil familial sont des employées municipales. Elles assurent un relais affectif et éducatif (jeux, apprentissage, éveil,...) auprès de votre enfant. Chacune prend à sa charge 1 à 3 enfants (selon l'agrément obtenu auprès de

la Direction des Solidarité et de la Famille du Conseil Général).

L'équipe

L'assistante maternelle s'inscrit dans un véritable travail d'équipe avec la directrice et son adjointe.

Les jardins d'éveil

Des séances de jardin d'éveil hebdomadaires, organisées par l'adjointe de la crèche, éducatrice de jeunes enfants, sont proposées aux enfants de 2 à 3 ans. Ces accueils en groupe permettent aux enfants de découvrir différentes activités, et aux assistantes maternelles de mettre en commun leurs expériences.

Le contrat d'accueil

Les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant est de 5 jours par semaine avec un maximum de 12h par jour.

Les trois multi-accueil collectifs

.....
**Accueil des enfants âgés de
 10 semaines à 3 ans.**

**La Maison de la Petite Enfance
 Joséphine Baker
 41-45 Rue Monttessuy
 (quartier Seine)**

**Composée de deux multi-accueils :
 COLOMBINE - Tel : 01 69 12 32 25**

Cette structure est un multi-accueil pouvant
 accueillir 60 enfants.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

(pour le régulier)

En journée continue de 9h à 17h

(pour l'occasionnel)

PIERROT - Tel : 01 69 12 32 23

Cette structure est un multi-accueil pouvant
 accueillir 20 enfants.

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

(pour le régulier)

En journée continue de 9h à 17h ou

En demi-journée de 9h à 12h, de 15h à 18h

(pour l'occasionnel)

**JANUSZ KORCZAK
 Tel : 01 69 21 22 32
 48, rue Albert Sarraut
 (quartier Plateau)**

Cette structure est un multi-accueil pouvant
 accueillir 25 enfants.

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

(pour le régulier)

En journée continue, de 9h à 17h

(pour l'occasionnel)

Les multi-accueils assurent pendant la journée à la fois un accueil collectif régulier et un accueil collectif occasionnel. Une partie des enfants est accueillie régulièrement (de 2 à 5 jours par semaine), d'autres viennent pour quelques heures par semaine. Les enfants sont répartis en sections selon l'âge : bébés, moyens et grands. Ce mode d'accueil contribue à leur éveil, développe leur autonomie et favorise leur socialisation.

L'équipe

Les directrices (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants) encadrent les équipes de professionnel de la Petite Enfance : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents polyvalents, infirmière, médecin, psychologue.

Les jardins d'éveil

Des séances de jardin d'éveil hebdomadaires, organisées par l'adjointe de la crèche, éducatrice de jeunes enfants, sont proposées aux enfants de 2 à 3 ans. Ces accueils en groupe permettent aux enfants de découvrir différentes activités, et aux assistantes maternelles de mettre en commun leurs expériences.

Le contrat d'accueil

Pour l'accueil en régulier, les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant varient de 2 à 5 jours par semaine avec un maximum de 12h par jour.

Pour l'accueil occasionnel, il n'a pas de contrat d'accueil, les familles règlent en fonction des heures de présence effective de vos enfants en prenant comme principe que toute heure commencée est due et en appliquant un plancher de 3 heures.



Les deux micro-crèches

1 Bis rue Montenard
(quartier centre-ville)
Tel : 01 69 56 00 97

Accueil des enfants âgés de plus de 2 ans du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Chaque micro-crèche peut accueillir 10 enfants de plus de deux ans. De par sa taille, cet accueil se situe à la jonction entre un accueil familial et un accueil collectif. Son objectif premier est d'accueillir l'enfant dans un lieu adapté à son âge, son rythme, en favorisant la découverte de la vie collective et accompagne l'enfant vers l'autonomie.

L'équipe

L'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants référente technique, de 3 professionnels de la Petite Enfance, d'1 agent d'entretien, d'un médecin et d'une psychologue.

Le contrat d'accueil

Les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant varient de 2 à 5 jours par semaine un maximum de 10h par jour.

Réunion d'information pour les parents tous les deux mois

Les dates seront disponibles à l'espace Marianne (25, Grande rue) et sur le site internet.

les inscriptions à la crèche

*Auprès de l'espace Marianne
25 Grande rue. Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.*

a) Conditions d'admissions

Pour bénéficier d'un accueil dans l'un des établissements de jeunes enfants de la Ville, vous devez être juvisien (justificatif de domicile à fournir). Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.

b) Formalités

Vous devez vous présenter à l'accueil de l'Espace Marianne et remplir un dossier de pré-inscription (disponible également sur le site internet de la Ville) pour lequel les documents suivants seront nécessaires :

Pour un enfant qui va naître :

- Certificat de grossesse
 - Justificatif de domicile
- L'inscription est définitivement validée par la remise de l'acte de naissance.

Pour un enfant qui est né :

- Acte de naissance ou livret de famille
- Justificatif de domicile

c) Attribution des places

Une commission présidée par l'élue en charge de la Petite Enfance et de la Famille se réunit au deuxième trimestre pour préparer la rentrée de septembre. En cours d'année, lorsqu'une place se libère, une commission restreinte se réunit afin d'étudier les demandes en attente.

Critères d'attribution :

Pour pouvoir bénéficier d'une place en crèche, il faut obligatoirement habiter Juvisy et respecter les différentes étapes du dossier de pré-inscription.



Le relais assistant(e)s maternel(le)s

Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
Tel : 01 69 12 32 21

Le RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s salarié(e)s du particulier employeur et des enfants qu'elles accueillent. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des infor-

mations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) et la liste actualisée.

Le RAM apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagnée dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Centre de protection maternelle et infantile - pmi

Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
Tel : 01 69 12 32 22

Le centre de protection maternelle et infantile est un service de prévention et de dépistage du Conseil général, lieu privilégié d'échanges et d'informations entre parents et professionnels, pour tous les enfants de 0 à 6 ans. Les consultations sont gratuites. Elles ne remplacent nullement le médecin de famille dont le rôle est complémentaire.

Les horaires

Consultations uniquement sur rendez-vous :
Mardi : 9h à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h
Jeudi : 13h30 à 17h
Samedi : 8h30 à 12h

Accueil, pesée, conseils, préparation du dossier de suivi de l'enfant :

Mardi : 13h30 à 16h
Jeudi : 9h à 12h

Lors de la 1^{ère} visite, se munir :

- du carnet de santé
- des numéros de sécurité sociale et de CAF

Le paiement

Pour l'ensemble des structures

La participation financière est calculée à partir des ressources mensuelles du ménage qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants et des revenus de la famille.

La participation financière

Revenus mensuels nets fiscaux. Le taux d'effort horaire est défini en % des ressources mensuelles et selon le nombre d'enfants.

- 1 enfant : 0,06 %
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 à 7 enfants : 0,03%
- 8 à 10 enfants : 0,02%

La nature des ressources

Tous les revenus avant déductions fiscales de l'année N-2, (hors prestations familiales et aides au logement)



**VOTRE ÉLUE
RÉFÉRENTE**

**Chantal
POMMERAU,**
Adjointe au Maire,
chargée de l'édu-
cation, du scolaire,
de l'emploi et de
l'insertion.



EDUCATION

Le service Education, avec l'ensemble des services municipaux, organise, coordonne et soutient les actions liées à l'enseignement, l'accueil des enfants et leurs loisirs.

Écoles maternelles

SAINT-EXUPÉRY

Tel : 01 69 21 94 17

27, Grande rue

Directrice : Madame Morel

8h30 à 11h30 – 13h30 à 15h45

Mercredi 8h30 à 11h30

JEAN JAURÈS

Tel : 01 69 21 56 87

5, rue Petit

Directrice : Madame Cherry

8h45 à 11h45 – 13h45 à 16h

Mercredi 8h45 à 16h45

FRANÇOISE DOLTO

Tel : 01 69 21 08 40

2, rue des Palombes

Directrice : Madame Vallence

8h30 à 11h30 – 13h30 à 15h45

Mercredi 8h30 à 11h30

Écoles élémentaires

JEAN-JAURÈS

Tel : 01 69 21 56 82

5, rue Petit

Directeur : Monsieur Plas

8h45 à 11h45 – 13h45 à 16h

MICHELET

Tel : 01 69 21 99 25

30, rue Blazy

Directrice : Madame Murariu

8h15 à 11h15 – 13h15 à 15h30

Groupe Scolaire

(ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE)

TOMI UNGERER

Tel : 01.69.48.70.90

4 allée Jean Fourest

Directrice : Madame Cousin

8h45 à 11h45 – 13h45 à 16h

Mercredi 8h45 à 11h45

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Justificatifs des vaccinations obligatoires

Autre groupe scolaire

**ECOLE PRIVÉE CATHOLIQUE
SAINT-ANNE**

Tel : 01 69 21 41 87

12, rue du Lieutenant Legourd

Directrice : Madame Chabry



Les nouveaux emplois du temps

LES ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLES MATERNELLES DOLTO ET ST-EXUPÉRY

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
à partir de 7h30				
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30				
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h30				
Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30			13h30	
Ecole (2h15)	Ecole (2h15)		Ecole (2h15)	Ecole (2h15)
15h45			15h45	
TAP (45 min)	TAP (45 min)		TAP (45 min)	TAP (45 min)
16h30			16h30	
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00			19h00	

ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS ET UNGERER

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
à partir de 7h30				
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45				
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h45				
Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45			13h45	
Ecole (2h15)	Ecole (2h15)		Ecole (2h15)	Ecole (2h15)
16h00			16h00	
TAP (45 min)	TAP (45 min)		TAP (45 min)	TAP (45 min)
16h45			16h45	
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00			19h00	

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
à partir de 7h30				
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45				
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h45				
Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45			13h45	
Ecole (2h15)	Ecole (2h15)		Ecole (2h15)	Ecole (2h15)
16h00			16h00	
Etude (1h15)	Etude (1h15)		Etude (1h15)	Etude (1h15)
17h15			17h15	
TAP (45 min)	TAP (45 min)		TAP (45 min)	TAP (45 min)
18h00			18h00	
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00			19h00	

* 1h30 pour l'école Tomi Ungerer

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
à partir de 7h30				
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h15				
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h15				
Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne	Pause méridienne
13h15			13h15	
Ecole (2h15)	Ecole (2h15)		Ecole (2h15)	Ecole (2h15)
15h30			15h30	
Etude (1h30)	Etude (1h30)		Etude (1h30)	Etude (1h30)
17h00			17h00	
TAP (45 min)	TAP (45 min)		TAP (45 min)	TAP (45 min)
17h45			17h45	
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00			19h00	

Grille du quotient familial

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la restauration scolaire, au centre de loisirs et/ou à l'étude, il vous faudra :

- Faire calculer votre quotient familial
- Compléter et déposer les fiches de préinscriptions pour chaque activité à l'Espace Marianne.

N'oubliez pas de mentionner sur les fiches de pré-inscription, les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités. Ces réservations, pour l'ensemble de l'année scolaire ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures. Il vous sera toujours possible d'effectuer des modifications sur papier ou en ligne. Pour être prise en compte, elles devront être faites dans la période du 1^{er} au 20 du mois précédant la période concernée.

€

QUOTIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES EN EUROS
1A	< 209,00
1B	209,01 à 261,00
2	261,01 à 327,00
3	327,01 à 408,00
4	408,01 à 510,00
5	510,01 à 638,00
6	638,01 à 798,00
7	798,01 à 997,00
8	> à 997,01



La restauration scolaire **JuVeasy**



Les repas sont préparés par le personnel municipal dans les 2 cuisines centrales de la ville.

Des activités d'animation et de détente sont organisées sur le temps de la pause méridienne afin de contribuer à l'équilibre de la journée de l'enfant et à son bien-être.

Pour les allergies ou intolérances alimentaires, remettre obligatoirement un certificat médical au directeur de l'école afin qu'un projet d'accueil individualisé soit mis en place.



RESTAURATION SCOLAIRE PAUSE MÉRIDIENNE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS PAUSE MÉRIDIENNE
1A	0,83€
1B	0,99€
2	1,48€
3	1,86€
4	2,37€
5	2,98€
6	3,71€
7	4,33€
8	5,27€
Hors commune	8,51€

Les études surveillées **JuVeasy**



ÉTUDES SURVEILLÉES

QUOTIENT FAMILIAL	A L'UNITÉ	AU FORFAIT MENSUEL
1A, 1B, 2	0,34€	2,90€
3,4	1,79€	15,00€
5,6	2,42€	20,56€
7,8	3,40€	28,87€
HC	6,41€	54,52€

Le clas **JuVeasy** (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ) : L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens l'aide et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

Les horaires

CENTRE-VILLE : accueil à l'école Michelet
Dans les locaux du centre de loisirs, 20 rue Vercingétorix
Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h45

PLATEAU : accueil à l'école Jaurès
A la maison de quartier Albert Sarraut
Lundi, mardi et vendredi de 16h à 17h45

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Espace Marianne

Tarif

1€ par mois.

Avant et après l'école : l'accueil de loisirs

Le Centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 14 ans demeurant à Juvisy. Il est ouvert tous les mercredis après l'école jusqu'à 19h et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h. Les repas sont servis les mercredis dans les écoles St Exupéry et Michelet. Pendant les vacances scolaires, les repas sont servis soit à l'école Jean Jaurès soit dans les écoles Michelet et St Exupéry. Les goûters sont servis au centre.

L'inscription au centre de loisirs est obligatoire, il est important de donner des renseignements fiables, afin de permettre aux animateurs d'intervenir le plus rapidement et le plus justement possible, en cas de problème.

RAPPEL : Toute présence au centre suppose une préinscription et un prépaiement.

Inscription et annulation jusqu'au lundi 10h pour les mercredis. Pour les vacances scolaires jusqu'au mercredi qui précède cette période.

Pour toute annulation, il vous suffit d'envoyer un sms au 06.76.77.11.61 ou un mail au anjucen@gmail.com en précisant le nom, prénom et école de votre enfant.

Centre de loisirs

25 rue Vercingétorix
01.69.21.23.93

Permanence/secrétariat

Lundi : 9h-12h30/13h30-17h
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-12h45/13h45-18h
Jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30/13h30-17h

Vos contacts :

Accueil Michelet : 01.69.05.24.23
Accueil Jaurès : maternelle : 01.69.21.56.87/
élémentaire : 01.69.21.36.68
Accueil Tomi Ungerer : 01.69.48.70.91(92)
Accueil St Exupéry : 01.69.21.94.17
Accueil Dolto : 01.69.21.08.40

Les inscriptions se font directement auprès du Centre de loisirs et les tarifs sont soumis au calcul du quotient. L'inscription est unique et reste valable pour tous (pause méridienne comprise) les temps d'accueil (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes Léo Lagrange du 1^{er} septembre au 31 août.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

QF	JOURNÉE + GOÛTER VACANCES	MERCREDI HORS VACANCES	HEURE DE GARDERIE COMPLÉMENTAIRE
1A	3,20€	2,08€	0,62€
1B	4,00€	2,60€	0,71€
2	5,11€	3,32€	0,84€
3	6,39€	4,16€	0,93€
4	8,00€	5,20€	1,03€
5	9,60€	6,24€	1,27€
6	11,99€	7,79€	1,43€
7	14,79€	9,62€	1,64€
8	18,39€	11,95€	1,87€
HC	39,98€	25,99€	3,10€

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

QF	POUR 1 HEURE + GOÛTER	POUR 1 HEURE SOIT 90% D'1 HEURE + GOÛTER
1A	0,69€	0,62€
1B	0,79€	0,71€
2	0,93€	0,84€
3	1,03€	0,93€
4	1,14€	1,03€
5	1,42€	1,27€
6	1,58€	1,43€
7	1,82€	1,64€
8	2,07€	1,87€
HC	3,45€	3,10€

Calendrier des vacances scolaires 2015-2016

Rentrée des élèves :

le mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de la Toussaint :

du 17 octobre au 2 novembre 2015

Vacances de Noël :

du 19 décembre 2015 au 4 janvier 2016

Vacances d'hiver :

du 20 février au 7 mars 2016

Vacances de printemps :

du 16 avril au 2 mai 2016

Début des vacances d'été :

le juillet 2016



RAMASSAGE SCOLAIRE

Une fiche d'inscription a été adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pourrez récupérer cette fiche d'inscription sur le site internet du Conseil Départemental de l'Essonne au www.essonne.fr ou à l'Espace Marianne.



ATTENTION !
Changement des horaires
des circuits « retour »

Tarif unique : 35€ pour toute l'année et 32€ dès le deuxième enfant

CIRCUIT « ALLER »		CIRCUIT « RETOUR »		
Horaires du lundi au vendredi	Arrêts	Horaires lundi / mardi / jeudi / vendredi	Horaires mercredi	Arrêts
Quartier Seine > école Michelet				
7h40	4 rue Monttessuy	15h40	11h35	École Michelet
7h45	28 rue Monttessuy	15h45	11h40	4 rue Monttessuy
7h50	rue des Montains (nouvel arrêt)	15h47	11h42	28 rue Monttessuy
7h55	15 quai Gambetta	15h50	11h45	rue des Montains (nouvel arrêt)
8h00	École Michelet	15h55	11h50	15 quai Gambetta
Plateau > École Jean Jaurès (1^{er} tour)				
8h10	40 rue H. Barbusse	16h15	12h15	École Jean Jaurès
8h13	Square M. Cheveaux	16h18	12h18	40 rue H. Barbusse
8h18	École Jean Jaurès	16h20	12h20	Square M. Cheveaux
Plateau > École Jean Jaurès (2^{ème} tour)				
8h23	Maternelle F. Dolto	16h28	12h28	École Jean Jaurès
8h30	École Jean Jaurès	16h33	12h33	Maternelle F. Dolto
Salle des Fêtes > École Jean Jaurès				
8h10	Salle des Fêtes	16h15	12h15	École Jean Jaurès
8h15	10 avenue Raspail	16h17	12h17	22 place Barbusse / Lacroix
8h18	36 avenue Raspail	16h20	12h20	rue A. Sarrault / Poste
8h23	22 place Barbusse / Lacroix	16h23	12h23	32 bd de la Cascade
8h27	rue A. Sarrault / Poste	16h25	12h25	19 av. Gounod / Terrasse
8h32	École Jean Jaurès	16h29	12h29	Salle des Fêtes
		16h32	12h32	rue des Prés / Cité J. Ferry

Le conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.



Quel est le rôle du CME ?

- Accompagnement des enfants dans leur rôle de futurs citoyens.
- Emergence de projets et leur réalisation.
- Découverte des institutions locale.
- Création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats.
- Identification des besoins et des souhaits des enfants.
- Participation aux manifestations locales et aux commémorations auprès des élus.

Les élections ont lieu en fin d'année scolaire et permettent aux enfants scolarisés en CM1 d'être élus pour deux années pleines de mandat.

Renseignements :

Service Education - Jeunesse :
01 69 12 50 00

Les réunions des conseillers ont lieu à l'espace Marianne tous les mercredis après-midis de 15h à 16h pendant la période scolaire avec l'animatrice du CME.



Les collèges et les lycées

Collège Ferdinand Buisson
3, rue Carnot
Tél. : 01 69 21 42 57
01 69 96 80 32

**Lycée Professionnel
Jean Monnet**
51, avenue du Général de Gaulle
Tél. : 01 69 12 44 50

Lycée Marcel Pagnol
Avenue de la Terrasse Prolongée
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 21 78 08
Fax : 01 69 24 90 91



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE

Christine BOURG,
Déléguée aux retraités,
à la promotion du
devoir de mémoire,
et à la Citoyenneté

RETRAITES

Le service Retraités a pour mission de proposer et coordonner un service d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées et retraités de tout âge, actives ou non, résidentes sur la commune. Ce service est intégré au Centre d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne (CALPE) et indépendant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le service collabore également avec un réseau de partenaires locaux pour offrir une gamme de services complets afin de développer de façon harmonieuse et cohérente la vie sociale juvisienne : information, aide administrative, aide à domicile, service de transport et animation sociale.

Le service retraites / c.l.i.c

Espace Marianne
01 69 12 50 05

Le service Retraités de Juvisy fait partie du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la CALPE au même titre que celui des villes d'Athis-Mons, Paray Vielle-Poste, Morangis et Savigny-sur-Orge.

L'équipe

Deux assistants sociaux sont à la disposition des retraités juvisiens et de leurs proches. Ils assurent l'accueil, l'information, l'orientation, la prise en charge globale des retraités à partir de 60 ans. Ils apportent

un soutien aux démarches administratives, à l'aide à la définition d'un projet de vie. Ils interviennent dans le cadre de la précarité et coordonnent le soutien à domicile. Une animatrice sociale et un agent de convivialité complètent l'équipe.

Pour lutter contre l'isolement :

- Le service organise des voyages et des sorties tout au long de l'année (repas de l'amitié une fois par an, sorties culturelles...)
- Un service de transport adapté est proposé aux personnes à mobilité réduite afin de faciliter leurs déplacements pour effectuer les démarches de la vie quotidienne, et ainsi contribuer à rompre leur isolement par un accompagnement au restaurant d'entreprise SNCF ou au self de l'hôpital de Juvisy, au supermarché, aux ateliers d'équilibre, à l'accueil de jour de la résidence Juliet Thomas, et aux clubs (UNRPA et Quat' saisons).

Pour contribuer au maintien à domicile dans les meilleures conditions et selon le souhait des personnes :

- Un service de portage de repas à domicile est proposé de façon temporaire aux personnes rencontrant des difficultés (hospitalisation, perte d'autonomie...).
- Un dispositif de téléassistance vous est proposé par l'intermédiaire du service Retraités. Vous êtes reliés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute. Au moindre incident, vous avez la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais.
- Le service coordonne la mise en place des aides à domicile en lien avec les partenaires de la coordination gérontologique.

Le clic

3, rue Lefèvre-Utile à Athis-Mons
Tél. : 01 69 57 80 92

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, géré par la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne.

Observatoire gérontologique local, il coordonne le réseau sanitaire et social du bassin de vie, met en place des actions de prévention pour les retraités et leur famille (ateliers équilibre, ateliers mémoire), initie des actions de formation pour les professionnels.

Enfin il accompagne les retraités dans le domaine de l'aménagement de l'habitat, et de l'évaluation des besoins pour la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse).





**VOTRE ÉLUE
RÉFÉRENTE**

**Isabelle
GUINOT-MICHELET,**
Première Adjointe au Maire, chargée des
relations avec les habitants, des affaires
sociales et intergénérationnelles.

SOLIDARITE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueille, oriente et conseille toutes personnes désireuses d'accéder à leurs droits. Il est situé à la Maison des Solidarités, 1-5 avenue François Mitterrand à Athis-Mons. Ses missions reposent sur l'examen des demandes d'aides financières, l'instruction des dossiers, l'orientation vers les différents partenaires et la lutte contre les diverses exclusions.

Après une évaluation de votre situation par un travailleur social, des aides financières peuvent vous être accordées par le CCAS pour les transports, la scolarité, le logement, etc.

EN SAVOIR +
**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
01 69 54 23 30

Le quotient familial

La détermination du quotient familial permet de fixer la participation des familles en tenant compte de leurs ressources.

Quand faire établir votre quotient ?

Dans tous les cas avant le 30 septembre 2015, afin de pouvoir établir la première facture de cantine par exemple, au tarif correspondant à la tranche de votre quotient.

Comment faire établir votre quotient ?

- Se présenter à l'espace Marianne (25 Grande rue / place Anatole France), ou au service Solidarité.
- Par correspondance, en retournant à la Mairie, le formulaire de ce journal, complété et accompagné des pièces demandées. Pour les non Juvisiens, un tarif Hors Commune (HC) est appliqué pour chaque activité. Toutefois, il est demandé au moment de l'inscription de fournir les bulletins de salaire.

Quelles pièces fournir ?

Vous calculez votre quotient familial pour la 1^{ère} fois : joignez les documents justificatifs (employeur, famille, revenus...) indiqués sur le formulaire.

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES EN EUROS
1A	< 209,00
1B	209,01 à 261,00
2	261,01 à 327,00
3	327,01 à 408,00
4	408,01 à 510,00
5	510,01 à 638,00
6	638,01 à 798,00
7	798,01 à 997,00
8	> 997,01

Allocation sportive

Pour encourager la pratique sportive des enfants et des adolescents dont les revenus du foyer sont inférieurs à la tranche 5 du quotient familial, la municipalité propose une allocation sportive.

Ce dispositif s'adresse aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans. Le montant de l'allocation est fixé comme suit :

- Quotient familial 1A : 60% du montant de la cotisation annuelle
- Quotient familial 1B : 50% du montant de la cotisation annuelle
- Quotient familial 2 : 40% du montant de la cotisation annuelle

- Quotient familial 3 : 30% du montant de la cotisation annuelle
- Quotient familial 4 : 20% du montant de la cotisation annuelle

L'allocation est calculée après déduction du ticket loisirs réglé par la CAF, ainsi que de l'éventuelle participation de l'employeur ou du comité d'entreprise. Le montant de cette allocation est plafonné à 100€ par enfant et est limité à une seule activité sportive. L'instruction des dossiers est assurée par le CCAS.

Le ticket loisirs

Attribué par la CAF pour les 6 à 15 ans.
Pour toute info connectez-vous sur caf.fr ou
téléphonez au 0810 25 91 10.

Allocation étudiante

Les étudiants âgés de moins de 26 ans, résidant à Juvisy depuis un an au moins peuvent bénéficier d'une allocation étudiante.

Elle est attribuée aux étudiants aux tranches de quotients 1A, 1B, 2, 3 et 4. Les bourses et les salaires des étudiants sont pris en compte dans le calcul du quotient. Le montant de cette allocation est fixé à 200€. Le règlement sera effectué aux parents ou à l'étudiant sur sa demande expresse, avec accord parental.

Cette allocation peut être attribuée pour la durée des études mais jusqu'à l'âge des 25 ans. L'instruction des dossiers est assurée par le CCAS.

Il vous faudra fournir les documents suivants :

- des justificatifs de domicile : quittance de loyer et facture énergie
- votre carte de quotient 2015/2016
- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2014 sur les revenus 2013 et les justificatifs des ressources des 3 derniers mois
- le justificatif de bourse pour l'année 2015/2016 (notification)
- la carte d'étudiant 2015/2016
- un relevé d'identité bancaire



QUOTIENT FAMILIAL 2015 - 2016

Monsieur :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Madame :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

EMPLOYEUR :

Vous avez fait calculer votre QF 2014 - 2015 et vous n'avez pas changé d'employeur, cochez cette case
Sinon, en cas de 1^{ère} demande ou de nouvel employeur, joindre le dernier bulletin de salaire

Vous avez fait calculer votre QF 2014 - 2015 et vous n'avez pas changé d'adresse, cochez cette case
*En cas de 1^{ère} demande ou de changement d'adresse, joindre un justificatif de domicile :
 quittance de loyer, facture gaz, électricité, attestation d'hébergement...*

FAMILLE :

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS

DATE DE NAISSANCE

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Si votre situation familiale n'a pas changé depuis le calcul du QF 2014/2015, cochez cette case
*Sinon, en cas de 1^{ère} demande ou de changement de situation (naissance, mariage, séparation...)
 joindre un justificatif : livret de famille, jugement de divorce ou de non-conciliation*

RESSOURCES :

Vous ne souhaitez pas communiquer vos ressources, le tarif maximum vous sera appliqué, cochez cette case

Dans tous les cas : joindre obligatoirement :

- La dernière notification de paiement des allocations familiales
- L'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013
- Assedic, indemnités journalières de la Sécurité Sociale, pension d'invalidité, pension alimentaire

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Juvisy-sur-orge le :

Signature :



© Moïse Fournier

SECURITE PREVENTION

La police municipale

Espace Marianne
25 Grande rue
Tél. : 01 69 56 52 41
06 17 32 65 45
police-municipale@mairie-juvisy.fr

Du lundi au vendredi : 8h à 19h

Samedi : 8h à 15h

Elle intervient en matière de bon ordre, de tranquillité et de salubrité publiques afin d'améliorer la qualité de vie de la Commune. Elle assure ses missions par des moyens de prévention et de répression, le cas échéant. Dans le cadre de leur collaboration, la police municipale et la police nationale complètent leurs actions en fonction de leurs compétences respectives.

Nouvelles directives pour la police municipale

La municipalité a engagé, une véritable réforme de l'organisation de la police municipale dans le but d'optimiser son efficacité. La mission essentielle de la police municipale reste la prévention.

Il est apparu indispensable de renforcer l'action de la police municipale afin de rassurer les habitants en instaurant une présence dissuasive et attentive.

La sécurisation des habitants en centre ville et sur l'ensemble de la commune de manière régulière et continue des patrouilles de la police municipale, sous la forme de l'ilotage, est une des priorités fortes de la municipalité.

Les missions

- Surveillance du territoire communal en partenariat avec la Police Nationale.
- Les actions de police de proximité par l'ilotage dans les différents quartiers pour renforcer et approfondir le contact avec la population.
- La sécurité aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties d'élèves.
- Éducation routière auprès des élèves.
- Contrôle du stationnement et de la circulation, respect du Code de la route, des arrêtés municipaux.
- Participation aux cérémonies officielles et manifestations sportives, culturelles...
- La gestion des objets trouvés et perdus.
- La déclaration des chiens dangereux.
- Lutte contre les nuisances sonores...

Patrouilles et surveillances

- Les agents patrouillent du lundi au samedi.
- Surveillances des marchés.



Les associations de prévention

ASSOCIATION MEDIANE PREVENTION

26, avenue Gounod
mediane.prevention@wanadoo.fr

Cette association de prévention spécialisée s'adresse à des jeunes en difficulté, principalement âgés de 12 à 18 ans, et a pour but de prévenir leur marginalisation sous toutes ses formes ; faciliter leur insertion sociale et professionnelle en les aidants à acquérir leur autonomie et à développer leurs potentialités.

ASSOCIATION RESSOURCES

29, rue Wurtz
 Tél. : 01 69 21 06 72

Le projet associatif se définit dans le cadre d'une approche générale des addictions aux psychotropes, par la mise en place d'une démarche partenariale de type transversale.

Il s'agit d'appréhender les problèmes posés par l'usage de drogues dans leur globalité et d'offrir au public des outils susceptibles de répondre tant sur le plan préventif que curatif.



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE

Nathalie MOUREY,
Adjointe au Maire
Chargée des
Sports, et de
la vie associative
et festive

SPORT VIE ASSOCIATIVE

Le service sport et vie associative tient les plannings d'occupation et de compétition des infrastructures. Ce service propose une aide à la création d'association, au montage de projet, soutient l'élaboration des dossiers de subvention.

Centre aquatique des Portes de l'Essonne

Rue Paul Demange
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 57 81 00
www.portessonne.fr

.....
Du lundi au vendredi : 8h à 19h
Samedi : 8h à 15h

Le service Retraités de Juvisy fait partie du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la CALPE au même titre que celui des villes d'Athis-Mons, Paray Vielle-Poste, Morangis et Savigny-sur-Orge.

EN SAVOIR **[+]**

SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
01 69 12 50 64

Tarifs

Entrée simple

Portes de l'Essonne : Adulte : 3,50€

Enfant : 2,50€

Hors Portes de l'Essonne : Adulte : 4,50€ /

Enfant : 3,50€

Activités

Portes de l'Essonne : Mois : 30€.

Trimestre : 80€.

Hors Portes de l'Essonne : Mois : 40€.

Trimestre : 110€.

Espace bien-être

Portes de l'Essonne : 14€
(130€ les 10 entrées)

Hors Portes de l'Essonne: 18€
(170€ les 10 entrées)

Horaires**Période scolaire :**

(fin des entrées 30 minutes avant l'évacuation des bassins)

Lundi et jeudi : 10h - 19h45

Mardi et vendredi : 10h - 21h45

Mercredi : 10h - 19h45

Samedi : 10h - 12h45 et 14h - 17h45

Dimanche : 9h - 12h45 et 14h - 17h45

Petites vacances scolaires

Lundi, mercredi et jeudi : 10h - 19h45

Mardi et vendredi : 10h - 21h45

Samedi : 10h - 12h45 et 14h - 17h45

Dimanche : 9h - 12h45 et 14h - 17h45

Piscine Suzanne Berlioux

19, rue Jules-Ferry à
Juvisy-sur-Orge
Tel : 01 69 21 70 20

Horaires**Période scolaire :**

Mardi : 17h15 - 20h

Mercredi : 11h - 17h

Jeudi : 18h - 21h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Petites vacances scolaires

Mardi : 11h - 18h

Mercredi : 11h - 18h

Jeudi : 14h30 - 21h

Vendredi : 11h - 18h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Tarifs

**Pour les habitants de la Communauté
d'Agglomération des Portes de l'Essonne ***

Entrée plein tarif : 2,40€

Carte d'abonnement 10 entrées : 19,20€

Entrée enfant scolarisé (de 3 à 18 ans) :
1,45€

Entrée gratuite pour les moins de 3 ans

**Pour les habitants extérieurs à la Com-
munauté d'Agglomération des Portes de
l'Essonne ***

Entrée plein tarif : 3,20€

Carte d'abonnement 10 entrées : 25,00€

La piscine Suzanne Berlioux sera fermée du 1^{er} au 22 septembre inclus pour la vidange des bassins. Elle rouvrira selon les horaires mentionnés ci-dessus dès le 23 septembre.

Espace sportif Jules Ladoumeque

21 rue Jules Ferry
01 69 21 40 89

Gymnase Delaune

Rue Paul Doumer
01 69 21 20 27

Stade Perrin

Rue Nungesser et Coli à Viry-Châtillon
01 69 44 04 15

Stade Maquin

9 avenue de la Passerelle
à Viry-Châtillon
01 69 44 04 14

ANIMATION LOCALE CULTURE

Le service animation locale coordonne l'ensemble des manifestations (concert de la fête de la ville, fêtes de quartier, vide-grenier, carnaval...) organisées par la Ville en enrichissant la vie locale, en favorisant le lien social, tout cela en fédérant les partenaires locaux autour de projets communs.

Vous pouvez retrouver les dates des manifestations dans le Juvisy ma Ville, sur le site internet www.juvisy.fr ou encore sur la page Facebook Ville Juvisy-sur-Orge.

EN SAVOIR [+]
ANIMATION LOCALE
01 69 12 50 64



Le centre culturel des Portes de l'Essonne

Dès la rentrée, le service culture vous accueille à Juvisy au Parc Ducastel

Comment réserver et acheter vos billets de spectacles ?

- **En ligne sur www.centreculturelccpe.fr**
Vous pouvez acheter vos billets en ligne sur notre site internet.
Vous pouvez également télécharger le bulletin d'adhésion.
- **La billetterie** est ouverte du mardi au vendredi de 14h à 18h à nos bureaux
3 rue Lefèvre-Utile – 91200 Athis-Mons (entrée face au 7/9 rue Edouard Vaillant)
- **Sur le lieu de spectacle** : samedi à partir de 16h, 1h avant la représentation les autres jours.
- **Par téléphone** au 01 69 57 81 10
Vous pouvez réserver et payer par carte bancaire à distance
- **Pendant la billetterie cinéma**
Salle Lino Ventura – Rue Samuel Desborde à Athis-Mons
Salle Agnès Varda – 37-39 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge
L'Avant-Scène – 1 rue d'Alsace Lorraine à 91550 Paray-Vieille-Poste
Modes de paiement acceptés : espèces, chèque, carte bancaire, Chèque Culture, Chèque Carte jeune 91.
- **Par correspondance**
Vous pouvez envoyer votre règlement par chèque à l'ordre du Centre Culturel des Portes de l'Essonne – 3 rue Lefèvre-Utile – BP 18 – 91205 Athis-Mons Cedex, en indiquant au dos du chèque le nom du spectacle, la date de représentation, le nombre et le tarif des places.
- **Autres points de vente**
Réseaux billetteries FNAC, Carrefour, France Billet, billetnet.fr, billetreduc.com

Cinéma

Chaque jour, les cinémas des Portes de l'Essonne vous proposent entre 3 et 6 séances des films à l'affiche.

EN SAVOIR [+]

CENTRE CULTUREL PORTES ESSONNE.FR

01 69 57 81 23

Salle Lino Ventura

Espace Jean Monnet, rue Samuel Desborde
91200 Athis-Mons

Salle Agnès Varda

Espace culturel, 37-39 Grande Rue
91260 Juvisy-sur-Orge

L'Avant-Scène

rue d'Alsace Lorraine
91550 Paray-Vieille-Poste

Conservatoire d'art dramatique

Adresse : 3 rue Lefèvre-Utile
91200 Athis-Mons (face au 7/9 rue Edouard
Vaillant)

Renseignements et inscriptions au
01 69 57 81 10

Coordinateur : Julien Parent

Théâtre Jean Dasté

9 rue du Docteur Vinot
91260 Juvisy-sur-Orge

Studio du Conservatoire d'Art

Dramatique

3 rue Lefèvre-Utile (face au 7 rue Édouard
Vaillant) – 91200 Athis-Mons



Conservatoire les Portes de l'Essonne

Conservatoire de musique, danse et théâtre
Directeur : Jean Gaillard
01 69 57 82 15 (Juvisy)
01 69 57 82 10 (Athis-Mons)

Maison de banlieue et de l'architecture

41, rue G. Anthonioz-de Gaulle
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 38 07 85
Mail : infos@maisondebanlieue.fr
Site Internet : www.maisondebanlieue.fr
Directrice : Béatrix Goeneutte

Médiathèques les Portes de l'Essonne

www.mediathèques.portessonne.fr

Les médiathèques du territoire sont des lieux de découverte, de convivialité et d'échange. L'inscription est gratuite pour les habitants ou les salariés travaillant dans la Communauté d'Agglomération et donne accès à une offre large de documents et de services.

JUVISY-SUR-ORGE

• **Médiathèque Raymond Queneau**
Place Jean Durix (accès 37-39 Grande rue ou
3 rue Piver)
Tél. : 01 69 57 82 00

Horaires

Mardi et vendredi : 15h-18h
Mercredi : 10h-19h
Samedi : 10h-18h



INFOS PRATIQUES

Juvisy pratique

HÔTEL DE VILLE

6 rue Piver
01 69 12 50 82
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

ESPACE MARIANNE

(accueil - démarches administratives)
25 Grande rue - place Anatole France
01.69.12.50.00
espace-marianne@mairie-juvisy.fr
Lundi, mercredi et vendredi : 9h- 12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h/13h30-19h
Jeudi : fermé le matin /13h30-17h
Samedi : 9h-12h /fermé l'après-midi



TOUTES LES INFOS SUR
WWW.JUVISY.FR

POLICE MUNICIPALE

Espace Marianne
25 Grande rue
01 69 56 52 41
06 17 32 65 45
police-municipale@mairie-juvisy.fr
Du lundi au vendredi : 8h à 19h
Samedi : 8h à 15h

L'ESPACE TECHNIQUE MUNICIPAL UNIQUE

4 rue de la Fronde
01 69 12 32 70
servicetechniques@mairie-juvisy.fr
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

LA MAISON DES SOLIDARITÉS

Espace Pyramide : Centre communal d'action sociale
5 Boulevard François Mitterrand
91260 Athis-Mons
01 69 54 23 30
Lundi, mardi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Jeudi : fermé le matin / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Fermé le samedi

Juvisy proximité

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le service Juvisy Proximité vous permet de signaler toutes les anomalies que vous pouvez constater. Toutes les réclamations sont étudiées et analysées puis répercutées sur les services concernés, qu'il s'agisse des services de la Communauté d'agglomération.

Le fonctionnement

• **Un numéro de téléphone**, le 01 69 12 50 50
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez également laisser un message le soir et le week-end sur un répondeur téléphonique qui sera relevé dès le jour ouvrable suivant.

- **Une adresse électronique :**
proxim@mairie-juvisy.fr
- **Une adresse postale :** Juvisy Proximité,
Mairie de Juvisy, BP 56, 91 265 cedex

La Calpe



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge

3 RUE LEFEVRE UTILE. BP 300
91205 ATHIS-MONS CEDEX
TEL : 01 69 57 80 00

Les champs d'intervention de la Communauté d'agglomération

Depuis la création de la Communauté de communes en 2000, et sa transformation en Communauté d'agglomération en 2009, Les Portes de l'Essonne sont devenues un acteur important de la vie locale, tant en termes de services publics que de développement du territoire.

Vos structures emploi



POLE EMPLOI

83 avenue de la cour de france
Tel : 3949

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 – 17h00
Mardi : 9h00 – 17h00 / Mercredi : 9h00 – 17h00 / Jeudi : 9h00 – 17h00 / Vendredi : 9h00 – 12h00



MISSION LOCALE NORD ESSONNE

9, rue du Docteur Vinot
Tél. : 01 69 38 29 10

La Mission Locale Nord Essonne est une association intercommunale à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés d'ordre social ou professionnel. Elle les accompagne dans leurs différents projets autour de l'emploi, la formation, la santé, la citoyenneté, le logement...

Horaires d'ouverture : Du mardi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h / Lundi, mercredi : 9h - 12h



PLIE

Plan Local pour l'Insertion

et l'Emploi

64 Grand Rue
Tel : 01 69 38 71 50

plieintercommunal91@wanadoo.fr

Le PLIE Intercommunal s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et permet, grâce au Fonds Social Européen, d'apporter des moyens supplémentaires sur un territoire afin de faire plus et mieux pour l'accès à la formation ou l'emploi des personnes les plus fragilisées (demandeurs d'emploi longue durée, jeunes sans qualification, personnes relevant du RSA, travailleurs handicapés, etc...).

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi :
9h - 12h30 / 14h - 18h

La Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne constitue aujourd'hui un établissement public de coopération intercommunale très intégré en termes de compétences exercées. Elle gère, directement ou par délégation, des services à la population essentiels. Elle anime une politique de développement territorial ambitieuse.

La Communauté d'agglomération intervient en matière de :

- **Aménagement de l'espace et développement durable** : opérations d'aménagement ou de reconversion urbains, lutte contre les pertes d'énergie...
- **Déplacements et espaces publics** : transports, circulations, voirie, éclairage public, signalisation.
- **Environnement** : espaces verts d'intérêt communautaire, eau potable, assainissement, déchets & propreté, lutte contre les pollutions...
- **Développement économique et emploi** : zones d'activités, soutien aux entreprises et aux commerçants, gestion des marchés forains, promotion et dynamisation du tissu économique local, établissements d'enseignement supérieur...
- **Équilibre social de l'habitat et politique de la ville** : amélioration de l'habitat, résorption de l'habitat insalubre, renouvellement urbain, insertion économique et sociale...
- **Solidarité** : coordination gérontologique, accès au droit, prévention de la délinquance...
- **Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** : médiathèques, ludothèques, conservatoire, école d'art, centre culturel, salles de spectacles, cinémas...
- **Sport** : soutien au sport de haut niveau et à la formation des jeunes

Les démarches en ligne

- Demande de bac pouvelle
- Demande de carte d'accès aux déchetteries
- Accéder aux offres d'emploi
- Proposer un local à louer ou à vendre
- Rechercher un local à louer ou à vendre

PLUS D'INFOS SUR
WWW.PORTESESSONNE.FR

Permanences des élus

LE MAIRE VOUS REÇOIT :

Tous les mercredis après-midi sans RDV
De 14h à 18h à l'Hôtel de Ville
et les autres jours sur rendez-vous à
l'Espace Marianne

Pour prendre rendez-vous

Cabinet du Maire
01.69.12.50.31



Mme Isabelle GUINOT-MICHELET

Première Adjointe au Maire chargée des relations avec les habitants, des affaires sociales et intergénérationnelles **vous reçoit** :

Tous les lundis et jeudis
après-midi sur RDV
De 14h à 17h à l'Hôtel de
Ville

Permanence logement

Tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
De 9h à 12h sur RDV à l'Espace Marianne
Pour prendre rendez-vous
Espace Marianne
01.69.12.50.00

Les autres adjoints au Maire et tous les conseillers municipaux peuvent vous recevoir, pour prendre rendez-vous, adressez-vous à :

ESPACE MARIANNE
01 69 12 50 00

LE MAIRE ET SES ADJOINTS :



Robin REDA,
*Maire de Juvisy-sur-Orge,
Président de la Communauté
d'agglomération les Portes
de l'Essonne.*

Isabelle GUINOT-MICHELET,
*élue communautaire
Première Adjointe au Maire Chargée
des relations avec les habitants,
des affaires sociales
et intergénérationnelles*

Michel PERRIMOND,
*élu communautaire
Adjoint au Maire Chargé de
l'administration générale et des
ressources humaines*

Francis SAINT-PIERRE,
*élu communautaire
Adjoint au Maire Chargé des finances
et de la stratégie financière*

Chantal POMMEREAU,
*élue communautaire
Adjointe au Maire Chargée de
l'éducation, du scolaire, de l'emploi
et de l'insertion*

Virginie FALGUIERES,
*Adjointe au Maire.
Chargée des travaux, de la voirie,
de l'assainissement et de l'accessibilité*

Bénédicte HURIEZ,
*Adjointe au Maire
Chargée de l'urbanisme résidentiel
et commercial, de l'environnement
et de la qualité de vie*

Jacques GODRON,
*Adjoint au Maire
Chargé de l'aménagement,
des infrastructures et du développement
économique*

Nathalie MOUREY,
*élue communautaire
Adjointe au Maire Chargée des Sports,
et de la vie associative et festive*

Amadine COSTA,
*Adjointe au Maire
Chargée de la famille
et de la Petite enfance*

Josette ERFAN,
*Députée aux relations
internationales et à la coopération*

Quentin DEZETTER,
*Député à la jeunesse et
à l'environnement numérique*

Christine BOURG,
*Députée aux retraités, à la promotion
du devoir de mémoire, et à la
Citoyenneté.*

Jean-Louis RIONDET,
*Député à la démocratie locale
et à l'initiative locale*